

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000055-265

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

JEAN ALLARD, domicilié et résidant au [REDACTED]
[REDACTED], ville et district judiciaire de Montréal,
province de Québec, [REDACTED]

Demandeur

c.

CGI INC., personne morale ayant un siège social au
1350 boul. René-Lévesque O., 25^e étage, ville et
district judiciaire de Montréal, province de Québec,
H3G 1T4

-et-

FRANÇOIS BOULANGER, ayant une place d'affaires au
1350 boul. René-Lévesque O., 25^e étage, ville et
district judiciaire de Montréal, province de Québec,
H3G 1T4

-et-

STEVE PERRON, ayant une place d'affaires au 1350
boul. René-Lévesque O., 25^e étage, ville et district
judiciaire de Montréal, province de Québec, H3G
1T4

-et-

TIMOTHY J. HURLEBAUS, ayant une place d'affaires au
1350 boul. René-Lévesque O., 25^e étage, ville et
district judiciaire de Montréal, province de Québec,
H3G 1T4

Défendeurs

**DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
ET POUR AUTORISATION D'INTENTER UNE ACTION EN DOMMAGES-INTÉRÊTS EN VERTU DE LA
SECTION II DU CHAPITRE II DU TITRE VIII DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES
(ARTICLES 574 ET SUIVANTS C.P.C. ET ARTICLE 225.4 LVM)**

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÉGEANT EN CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE DISTRICT DE MONTRÉAL, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. INTRODUCTION

1. Le Demandeur s'adresse à la Cour parce que CGI inc. (« **CGI** » ou la « **Société** ») et certains de ses dirigeants et administrateurs (collectivement avec CGI, les « **Défendeurs** ») ont manqué à leurs obligations notamment prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ (« **LVM** ») et au *Code civil du Québec* (« **CCQ** »).
2. Entre le 29 janvier 2025 et le 28 avril 2026 inclusivement (la « **Période** »), les Défendeurs ont :
 - (i) Publié ou permis que soient publiés des documents et fait des déclarations publiques contenant des informations fausses et trompeuses et/ou omettant de divulguer des faits importants en lien notamment avec la situation financière de la Société, y compris sa croissance dite « organique »; et
 - (ii) Manqué à leur obligation d'information occasionnelle en omettant d'aviser les membres du groupe envisagé d'un changement important dans l'activité, l'exploitation ou le capital de CGI.
3. En effet, dès le début de la Période, les Défendeurs effectuent des représentations, tant écrites qu'orales, concernant la solidité ainsi que la demande pour les services de CGI, en particulier ses nouveaux contrats, son carnet de commandes et son pipeline. En réalité, tout au long de la Période, CGI était confrontée à une détérioration de la demande dans certains segments géographiques et secteurs d'activité.
4. Dans les mois qui suivent, vu la sensibilité entourant ce sujet et le contexte macroéconomique (caractérisé notamment par un ralentissement des nouveaux contrats aux États-Unis et en Europe ainsi que par l'émergence de nouveaux outils d'intelligence artificielle (« **IA** ») ayant eu un impact sur les dépenses des clients de CGI), les analystes suivant la Société posent plusieurs questions à propos de la solidité et la performance des activités de CGI ainsi que la demande pour les services de la Société, en particulier à la lumière des facteurs macroéconomiques connus.

¹ RLRQ c V-1.1.

5. À chaque fois, CGI et sa direction réitèrent que la Société affiche de « *strong bookings* » and « *continued wins* », que l'intérêt des clients et la demande pour les services de CGI ainsi que son pipeline sont soutenus (« *sustained* ») et demeurent solides (« *remained strong* ») (étant même en pleine croissance (« *growing* ») dans certains cas), que la Société constate « *growth on the organic side* », que les « *headwinds* » auxquels CGI fait face ne sont présents qu'à court terme et uniquement reliés à une question de « *timing* » et que le momentum est bon.
6. À compter du 18 janvier 2026, les investisseurs commencent à apprendre la vérité à propos de CGI, jusqu'à ce que toute la vérité soit révélée le 19 avril 2026. La Société divulgue des résultats financiers décevants, notamment des revenus de 6 millions \$ en deçà du consensus des analystes. Ce n'est qu'à ce moment-là que les Défendeurs admettent, pour la première fois, qu'il se peut qu'ils aient atteint le fond du baril (« *perhaps [CGI] hit bottom* »), que le secteur « Gouvernement fédéral américain » met plus de temps à remettre des retards et que les secteurs européens sont également affectés par des retards. De plus, les analystes ont calculé que CGI affichait une croissance organique négative.
7. Le marché boursier réagit à ces révélations, si bien que les actions de CGI chutent de plus de 10% tant à la bourse de Toronto (« **TSX** ») qu'à la bourse de New York (« **NYSE** »).
8. Ainsi, les représentations fausses ou trompeuses, omissions et/ou manquements à l'obligation d'information occasionnelle susmentionnés ont eu pour effet de gonfler artificiellement la valeur des titres de CGI transigés sur la TSX et la NYSE durant la Période.
9. Le Demandeur, agissant de bonne foi, requiert l'autorisation d'exercer une action collective en dommages-intérêts en vertu des dispositions du CCQ et de la LVM contre les Défendeurs et ce, pour le compte du groupe suivant:

Toute personne ayant acheté des titres de CGI inc. entre le 29 janvier 2025 et le 28 avril 2026 inclusivement, et qui détenait la totalité ou une partie de ces titres à un quelconque moment entre le 28 janvier 2026 et le 29 avril 2026.
10. Un projet de la Demande introductive d'instance du Demandeur est dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-1**.

II. LES PARTIES

A. CGI

11. CGI est un « fournisseur de services-conseils en TI et en management comptant environ 94 000 conseillers et professionnels à l'échelle mondiale », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes les 31

mars 2026 et 2025 (le « **Rapport de gestion T1 2026** ») publié le 29 avril 2026, dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-2**.

12. Selon CGI, la Société « fournit une gamme complète de services qui aident [ses] clients à réaliser les rendements les plus élevés sur leurs investissements numériques », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
13. La gamme de services de CGI comprend les :
 - (i) **Services-conseils en management et en stratégie TI et services d'intégration de systèmes (« SI&C »)**.² Les SI&C permettent aux clients de CGI d'« accélérer la modernisation de leurs systèmes d'entreprise existants et à adopter de nouvelles technologies pour stimuler l'innovation et offrir aux clients et aux citoyens des services en temps réel et fondés sur la connaissance », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Les revenus sont tirés des SI&C « dans le cadre d'accords à prix fixe » qui sont « comptabilisés progressivement selon la méthode du pourcentage d'avancement », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
 - (ii) **Services en TI et en gestion des processus d'affaires en mode délégué**.³ Ce service se veut « le prolongement des organisations de [leurs] clients » dans le cadre duquel CGI assume « la responsabilité complète ou partielle de la gestion de[s] fonctions de TI [de leurs clients] », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
 - (iii) **Solutions d'affaires en propriété intellectuelle (PI)**.⁴ Ces solutions IP constituent des « plateformes d'affaires en tant que service », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
14. La gestion des activités de CGI « se fait au moyen des neuf secteurs opérationnels suivants : Europe de l'Ouest et du Sud (principalement la France, le Portugal et l'Espagne); Secteur privé et gouvernements locaux, États-Unis (É.-U.); Royaume-Uni (R.-U.) et Australie; Canada; Gouvernement fédéral américain; Scandinavie, Nord-Ouest et Centre-Est de l'Europe (principalement la Suède, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark et la République tchèque); Finlande, Pologne et pays baltes; Allemagne; et Asie-Pacifique, Centres d'excellence en prestation mondiale de

² En anglais, cette gamme de services s'intitule « *Business and strategic IT consulting, and systems integration services* », le tout tel qu'il appert du « *Management's Discussion and Analysis for the three and six months ended March 31, 2026 and 2025* » (« **Rapport de gestion ANG T1 2026** »), dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-13**.

³ En anglais, cette gamme de services s'intitule « *Managed IT and business process services* » (ou « **Managed Services** »), le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion ANG T1 2026 », pièce R-13.

⁴ En anglais, cette gamme de services s'intitule « *Intellectual property (IP) business solutions* », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion ANG T1 2026 », pièce R-13.

services (principalement l'Inde et les Philippines) (Asie-Pacifique) », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

15. Le siège social de CGI se situe à Montréal, le tout tel qu'il appert de l'État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises de la Société, dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-3**.
16. CGI est un émetteur assujéti au sens de la LVM, le tout tel qu'il appert notamment des Renseignements du profil de CGI sur SEDAR, dénoncés au soutien des présentes comme pièce **R-4**.
17. Les titres de CGI sont négociés à la TSX et la NYSE sous le symbole « GIB », le tout tel qu'il appert des Renseignements du profil de CGI sur SEDAR, pièce R-4. Le principal régulateur de CGI est l'Autorité des marchés financiers.
18. Le ou vers le 18 décembre 2025, CGI émet un prospectus de base simplifié (le « **Prospectus de base** ») ainsi qu'un supplément de prospectus au Prospectus de base (le « **Supplément de prospectus** »), le tout tel qu'il appert du Prospectus de base et du Supplément de prospectus, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-5** et **R-6**.
19. Le Prospectus de base permet à CGI d'offrir, d'émettre et de vendre des actions subalternes classe A comportant un droit de vote, des actions privilégiées de premier rang ou des actions privilégiées de second rang, des titres d'emprunt, des bons de souscription visant l'acquisition des autres titres décrits dans le Prospectus de base, des reçus de souscription visant l'acquisition d'autres titres décrits dans le Prospectus de base, et des unités composées d'un ou de plusieurs des autres titres décrits dans le Prospectus de base, ou encore toute combinaison de ces titres, le tout tel qu'il appert du Prospectus de base, pièce R-5.
20. Le Prospectus de base (pièce R-5) ainsi que le Supplément de prospectus (pièce R-6) intègrent tous deux par renvoi les documents suivants :
 - (a) La Notice annuelle pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 (la « **Notice annuelle 2025** »), dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-7**;
 - (b) Les états financiers consolidés annuels audités pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, dénoncés au soutien des présentes comme pièce **R-8**;
 - (c) Le rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024 (le « **Rapport de gestion annuel 2025** »), dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-9**; et
 - (d) La circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 1er décembre 2025 relative à notre assemblée annuelle des actionnaires qui aura

lieu le 28 janvier 2026, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-10**.

21. En date du 24 avril 2026, CGI avait 187 335 376 « actions subalternes classe A avec droit de vote », 24 122 758 « actions classe B (droits de vote multiple) » et 2 590 605 « options sur actions subalternes classe A avec droit de vote » en circulation, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

B. Les défendeurs individuels

22. En tout temps pertinent aux présentes, le défendeur François Boulanger (« **Boulanger** ») est le président et chef de la direction ainsi que membre du conseil d'administration de CGI, le tout tel qu'il appert de la Notice annuelle pour l'exercice clos le 30 septembre 2024 (la « **Notice annuelle 2024** ») et de la déclaration de changement important datée du 13 mai 2026, dénoncées au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-11** et **R-12**.
23. En tout temps pertinent aux présentes, le défendeur Steve Perron (« **Perron** ») est le vice-président exécutif et chef de la direction financière de CGI, le tout tel qu'il appert de la Notice annuelle 2024 (pièce R-11) et de la Notice annuelle 2025 (pièce R-7).
24. En tout temps pertinent aux présentes, le défendeur Timothy J. Hurlebaus (« **Hurlebaus** ») est le Président et chef des opérations de CGI, le tout tel qu'il appert de la Notice annuelle 2024 (pièce R-11) et de la Notice annuelle 2025 (pièce R-7).
25. Les Défendeurs Boulanger, Perron et Hurlebaus (collectivement, les « **Défendeurs individuels** ») sont, en tout temps pertinent aux présentes, des dirigeants et/ou administrateurs de CGI.

III. CONTEXTE : LES PRINCIPALES MESURES DE RENDEMENT DE CGI

26. Tout au long de la Période, bien que CGI présente ses résultats financiers selon les normes IFRS de comptabilité, la Société utilise et met de l'emphase sur un éventail de mesures financières et de ratios financiers dits « non-conformes aux PCGR [soit, les principes comptables généralement acceptés] » et « supplémentaires » afin d'évaluer le rendement de CGI, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
27. Parmi ces mesures additionnelles de rendement se trouvent :
- (i) Les « **Revenus, compte non tenu de l'incidence des taux de change** » (ou « *Revenue prior to foreign currency impact* »). Cet indicateur mesure les revenus avant l'effet de la conversion des devises et est calculé « en convertissant les montants des résultats de la période considérée en devises ».

locales au moyen des taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

- (ii) Les « **Nouveaux contrats** » (ou « *Bookings* »). Cette mesure comprend « les nouvelles ententes contractuelles contraignantes, incluant l'obtention de nouveaux contrats, les prolongations et les renouvellements », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Selon la direction, « les nouveaux contrats représentent un indicateur utile du volume d'affaires au fil du temps ainsi que des revenus futurs potentiels » et « fournissent des informations utiles sur les tendances aux investisseurs pour la même raison », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
- (iii) Le « **Carnet de commandes** » (ou « *Backlog* »). Cette mesure « tient compte des nouveaux contrats, du carnet de commandes obtenu dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des travaux achevés au cours de la période pour les clients et de l'incidence des taux de change sur nos contrats en cours », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Le carnet de commandes est composé « d'estimations de la direction qui peuvent changer et qui découlent principalement de nouveaux contrats », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Cet indicateur est « ajusté lorsqu'il y a des réductions d'engagements contractuels, résultant de décisions de clients, comme les résiliations de contrats », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
- (iv) Le « **Ratio nouveaux contrats/facturation** » (ou « *Book-to-bill ratio* »). Cet indicateur mesure la « valeur des nouveaux contrats obtenus en proportion des revenus du trimestre » et « permet à la direction de surveiller les initiatives de développement des affaires de la Société au cours du trimestre afin d'accroître [son] carnet de commandes et [ses] activités au fil du temps », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Pour ces mêmes raisons, « la direction estime que cette mesure est utile aux investisseurs », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.
- (v) Le « **Ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois** » (ou « *Book-to-bill ratio trailing twelve months* »). Cet indicateur mesure « la valeur des nouveaux contrats obtenus en proportion des revenus au cours des douze derniers mois », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2. Selon la direction de CGI, « suivre les nouveaux contrats de la Société sur une plus longue période constitue une mesure plus représentative, car des facteurs comme le type de service, le type de contrat, l'envergure et l'échéancier des nouveaux contrats pourraient causer des variations importantes de la mesure, si celle-ci correspond à une période de

trois mois seulement », le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

28. L'objectif de la direction relativement au ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois demeure le même tout au long de la Période : « ***maintenir un ratio cible supérieur à 100 % sur une période de douze mois*** » (notre emphase), le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

IV. LES FAUTES DES DÉFENDEURS ET LEUR RECTIFICATION

A. Les représentations fausses et trompeuses, omissions et/ou manquements à l'obligation d'information occasionnelle des Défendeurs

29. Tel qu'indiqué aux présentes, à partir du 29 janvier 2025 (le début de la Période) et tout au long de celle-ci, les Défendeurs ont induit en erreur les investisseurs en faisant des représentations fausses et trompeuses et en omettant des faits importants ainsi qu'en manquant à leur obligation d'information occasionnelle.
30. Plus précisément et tel que plus amplement détaillé ci-dessous, les Défendeurs ont présenté de l'information fausse et trompeuse et/ou manqué à leur obligation d'information occasionnelle concernant la situation financière de CGI.
31. Ce faisant, les Défendeurs ont induit en erreur les investisseurs en leur faisant croire que :
- a) La demande pour les services de CGI était soutenue, forte et, dans certains cas, en hausse (notamment en termes de croissance « organique ») et que le carnet de commandes de CGI augmentait; et
 - b) Les « *headwinds* » et/ou « *tailwinds* » étaient « *short term* » et s'amélioreront rapidement.
32. Ce n'est qu'en février 2026 qu'une portion de la vérité est révélée aux investisseurs et en avril 2026 que toute la vérité est enfin révélée.
33. Les représentations et omissions énoncées ci-dessous constituent de l'information fausse et trompeuse et/ou un manquement à l'obligation d'information occasionnelle au sens de la LVM au moment où elles ont été effectuées par les Défendeurs.
- (i) Les représentations fausses et trompeuses, omissions et/ou manquements à l'obligation d'information occasionnelle des Défendeurs à propos de la situation financière de CGI***
34. Le 29 janvier 2025, CGI publie ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2025, le tout tel qu'il appert des états financiers consolidés résumés intermédiaires

de CGI inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023 (non audités), du rapport de gestion pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023 (le « **Rapport de gestion T1 2025** »), du communiqué de presse daté du 29 janvier 2025 et des « Annexe 52-109A2 Attestation des documents intermédiaires » datées du 29 janvier 2025, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-14, R-15, R-16 et R-17 en liasse**.

35. Le Défendeur Boulanger n'y passe pas par quatre chemins :

CGI a commencé l'exercice financier 2025 sur une lancée positive. L'exécution disciplinée de notre plan par notre équipe a généré de solides résultats pour le premier trimestre, malgré l'environnement commercial dynamique de certains secteurs d'activité de nos clients [...].

(notre emphase)

le tout tel qu'il appert du communiqué de presse daté du 29 janvier 2025, pièce R-16.

36. Plus précisément, le communiqué de presse (pièce R-16) souligne les « points saillants » suivants :
- (a) « Revenus de 3,79 milliards \$, en hausse de 5,1 % ou de 2,7 % en devises constantes par rapport à l'an dernier »;
 - (b) « Nouveaux contrats pour une valeur de 4,16 milliards \$ pour un ratio nouveaux contrats/facturation de 109,8 % ou pour un ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois de 107,8 % »; et
 - (c) « Carnet de commandes de 29,76 milliards \$ ou 2,0 fois les revenus annuels ».
37. Ces « points saillants » sont également reproduits dans le Rapport de gestion T1 2025 (pièce R-15) sous les rubriques « 2.1 principales informations trimestrielles et mesures de rendement » et « 3.1 Nouveaux contrats et ratio nouveaux contrats/facturation ».
38. Tel qu'il appert de la rubrique 3.1 du Rapport de gestion T1 2025 (pièce R-15), le « secteur privé et gouvernement locaux, É.-U. » représente 22% des nouveaux contrats conclus au cours du trimestre, l'Europe (soit les secteurs « Europe de l'Ouest et du Sud » et « Scandinavie, Nord-Ouest et centre-Est de l'Europe », « Finlande, Pologne et pays baltes » et « Allemagne ») représente 42% des nouveaux contrats et le secteur « Gouvernement fédéral américain » (ou « *U.S. Federal* » en anglais) en représente 9%.

39. Le Rapport de gestion T1 2025 (pièce R-15) détaille également le nombre de nouveaux contrats conclus – décrit comme étant un « indicateur clé [du] volume d'affaires au fil du temps » – et ventile le ratio nouveaux contrats/facturation par secteur.
40. Les revenus par secteur sont également ventilés sous la rubrique 3.4, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2025, pièce R-15.
41. Le Rapport de gestion T1 2025 (pièce R-15) ainsi que le communiqué de presse daté du 29 janvier 2025 (pièce R-16) réitèrent la mise sur pied du « programme de restructuration avec des actions ciblées en Europe, principalement en Allemagne, afin de réaligner sa structure de coûts sur les conditions actuelles du marché » annoncé au cours du trimestre.
42. Lors de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le premier trimestre de 2025 (la « **Téléconférence de janvier 2025** »), les Défendeurs font des représentations à propos de la demande pour les services de CGI et des mesures de rendement de la Société :
- (a) Défendeur Perron : « *In constant currency, our North American operations grew at 6.9% this quarter, while our European operations reported a change of minus 0.8% compared to last year, largely due to slower market conditions, mainly in Germany and France. From an industry perspective, constant currency revenue growth was led by government at 7.9% and Financial Services at 5.5%, driven by strong performance in North America. We experienced continued softness in the manufacturing sector, particularly in Europe.* »
 - (b) Défendeur Perron : « *In Q1, bookings were \$4.2 billion for a book-to-sales ratio of 110%. Our North American and Europe operations each had identical book-to-bill ratio at 110%. When looking at service type, book-to-bill ratios were 107% for managed services and 114% for business and strategic IT consulting and system integration. On a trailing 12-month basis, our book-to-bill ratio was 108%. On the same basis, Managed Services had a book-to-bill ratio of 113% and SI&C book-to-bill ratio was 101%. Our global backlog reached \$29.8 billion or 2x revenue, providing good revenue visibility.* »
 - (c) Défendeur Boulanger : « *The high satisfaction and deep confidence clients have in CGI's people and capabilities drove strong bookings in Q1, representing 110% book-to-bill ratio. First quarter bookings continue to be led by wins within our 2 largest industry sectors of government and financial services. [...] In the government sector, bookings increased more than 40% on a sequential basis, resulting in a Q1 book-to-bill of 124%. This increase was a result of a stronger client focus on driving monetization and operational*

efficiency. We expect this trend to continue as governments around the world adapt their IT priorities in line with evolving mission and policy priorities. »

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-18**.

43. Les Défendeurs minimisent ensuite la baisse des secteurs européens:

- (a) Défendeur Boulanger : *« We continue to see some clients exercising caution in their discretionary spending, primarily in Europe and the MRD sector. However, client interest remains strong across every industry to explore with CGI the opportunities for driving monetization and operational efficiency through managed services and IP. »*
- (b) Défendeur Boulanger : *« Turning now to Europe. The macroeconomic landscape continues to be defined by slower economic growth and geopolitical uncertainty. Clients continue to turn to CGI to help navigate these pressures, particularly across commercial industries where they are focused on driving operational efficiency and addressing regulatory requirements. As a result, our managed services and IP pipelines across commercial industries remain strong. For example, the pipeline for CGI's financial crime detection solution is up by more than 50% compared to this time last year. »*

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

44. Quant à l'IA, les Défendeurs affirment ce qui suit :

- (a) Défendeur Boulanger : *« We continue to progress on our AI investments in line with our 3-year plan. We are on track with this plan to strengthen our expertise, offerings, delivery and positioning. »*
- (b) Défendeur Boulanger : *« Turning now to Europe. The macroeconomic landscape continues to be defined by slower economic growth and geopolitical uncertainty. Clients continue to turn to CGI to help navigate these pressures, particularly across commercial industries where they are focused on driving operational efficiency and addressing regulatory requirements. As a result, our managed services and IP pipelines across commercial industries remain strong. For example, the pipeline for CGI's financial crime detection solution is up by more than 50% compared to this time last year. »*

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

45. Lors de la portion questions-réponses de la Téléconférence de janvier 2025, Surinder Singh Thind, analyste chez Jefferies, Research Division, questionne le « *lumpiness in the bookings that we're seeing, especially within SI&C [...] And just what trends you're seeing underneath that* » et demande aux Défendeurs d'en traiter car « *[i]t just seems to be a bit more lumpy than it has been historically* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.
46. Le Défendeur Boulanger répond comme suit :

Yes. actually, SI&C booking did increase versus last quarter. So last quarter, we were below 100%, and we are higher than 100% this quarter on the SI&C side. So to be honest, we are seeing an uptick. But at the same time, like I was saying a bit, the pressure that we see, example in the MRD side in Europe, we're seeing some pressure still in the -- especially in the consulting side. So that's why you'll still perhaps see some lumpiness on that side. But at least this quarter, we saw an uptick on the bookings on the SI&C side. And the other thing also on the federal side or the U.S. federal, our Q1 and Q2 is always the -- historically our lowest booking quarters with Q3 and Q4 on the highest side. So that's a trend that you can see also on an annual basis.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

47. L'analyste Singh revient à la charge (« *So just to clarify the comment there, is the messaging that if were to exclude Germany, there's an overall improvement in the demand environment for discretionary spend or not?* »), ce à quoi réplique le Défendeur Boulanger :

Yes I would say -- yes, like I was saying, MRD is a bit pressured, but I'll give you the other side on the financial sector. On the banking, we are seeing an uptick on the SI&C side. With the interest rate coming down, the banks, for example, are coming back and doing some investment on the SI&C. They don't have any choice. They delay some of these investments in the past quarters when interest rates were going up. But now that they are going down, they have regulatory pressures and changes to do. And so they don't have any choice to implement new solutions. So we are seeing an uptick on that side.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

48. Divya S. Goyal, analyste chez Scotiabank Global Banking and Markets, Research Division, traite ensuite du secteur Gouvernement fédéral américain. Il note que ce secteur « *grew pretty well this quarter* » puis demande aux Défendeurs, « *[h]owever, with obviously DOGE [Department of Government Efficiency] and the new administration, I know a lot is in the flux, but what is your take on some of these new bookings and some of these new opportunities that you are seeing evolving across that specific business segment?* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.
49. La réponse du Défendeur Boulanger est claire : « *we're seeing still this as opportunity to grow and helping them to achieve their objectives* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.
50. Stephanie Doris Price, analyste chez CIBC Capital Markets, Research Division, souligne ensuite que « *U.S. Federal business seemed a bit weaker than normal* » et demande aux Défendeurs « *[w]as this the result of the margin profile at Aeyon? And how should we think about those U.S. Federal margins going forward?* », ce à quoi le Défendeur Boulanger répond :

Yes. So that's -- you have it. It's really because of Aeyon acquisition. You see a lot of growth, but some pressure on the margin. And it's because of this acquisition that we need to integrate. We signed at the end of September. Integration in federal government is taking a bit more time than other area because of some authorization that we need to have from the client side. But the expectation is that you'll see some improvement quarter-over-quarter on their EBIT margin.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

51. Puis, questionné à propos du fait qu'il s'agit du « *the second quarter of year-on-year declines* » pour les nouveaux contrats (« *they're very modest, but still it's the second quarter declines in the LTM [Last Twelve Months] metric* »), le Défendeur Boulanger affirme :

Yes. You're right, in the last 1 month, the booking went down, but some of it is timing. And again, we had some discussion with some clients that were not able to close for the quarter end. And we won't close a deal just to close a deal to have Brookings at the end of the quarter. So we have some still good discussion on some of these large contracts. And you'll see some closing of them in the future. So we still see a lot of momentum on the managed services. So I don't see necessarily a problem there. And you're right that on the SI&C, some lumpiness. But this quarter, we did see an uptick on the SI&C. We finished with, I think it's 114% book-to-bill on the SI&C side. So versus last quarter, we were under 1 on the SI&C side. So we are seeing still

some momentum on that side, and we'll see in the future. But we're still comfortable with bookings for the future.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

52. Quant aux activités européennes, le Défendeur Boulanger souligne le fait qu'il s'agit de « *some short-term pressure on some of the discretionary spending* », ajoutant « *[b]ut I would say, and you heard in the last quarter, we did sign a big managed services contract with a large manufacturer in Germany* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.
53. L'analyste Price demande alors aux Défendeurs de traiter « *more broadly, [...] about what you're seeing in Europe?* » (notant que « *it sounds like the slowdown right now is just in a few regions* »), ce à quoi le Défendeur Boulanger répond :

I think in Europe, as you know, I would say 2 things. On the manufacturing, we see some concern or at least they're questioning what's the future, especially, example, with tariffs that U.S. are talking about. Will that have a major impact or not on some of these clients. So that's really what I'm hearing from clients. And I would say also on the government side, some example, we'll have elections in Germany, in France, some discussion on the government side. So that can have an impact. We didn't see it yet, but that can have a certain impact. So that's really what we're hearing in Europe. But on the other side, like I'm saying, always a lot of discussion talking about how we can help them on the cost saving. And so very -- a lot of discussion on managed services still in Europe.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2025, pièce R-18.

54. Ce même jour (le 29 janvier 2025), CGI tient son « *Annual General Meeting of Shareholders* » (« **AGM** »), le tout tel qu'il appert de la transcription de l'AGM, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-19**.
55. Lors de l'AGM, le Défendeur Hurlebaus souligne que la demande pour les services de CGI demeure forte :

As such, client demand remains strong for CGI's full range of end-to-end services and solutions, particularly for managed services, which represented nearly 60% of total 2024 bookings, up from 54% in the prior year.

[...] During the year, demand for IP solutions remained strong with a fiscal 2024 book-to-bill of 110%. IP solutions addressing the

business needs of clients across the government and financial services were particularly strong over the past year. [...]

le tout tel qu'il appert de la transcription de l'AGM, pièce R-19.

56. Entre les mois de février 2025 et d'avril 2026, CGI publie ses résultats financiers trimestriels à deux reprises ainsi que ses résultats financiers annuels, le tout tel qu'il appert des documents suivants :
- a) Pour le second trimestre (ou « **T2** ») de 2025, un communiqué de presse, un rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (le « **Rapport de gestion T2 2025** »), des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (non audités) et des attestations de documents intermédiaires (annexe 52-109A2) des Défendeurs Boulanger et Perron, tous publiés le ou vers le 29 avril 2025, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-20, R-21, R-22, R-23 en liasse**.
 - b) Pour le troisième trimestre (ou « **T3** ») de 2025, un communiqué de presse, un rapport de gestion pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 juin 2025 et 2024 (le « **Rapport de gestion T3 2025** »), des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 juin 2025 et 2024 (non audités) et des attestations de documents intermédiaires (annexe 52-109A2) des Défendeurs Boulanger et Perron, tous publiés le ou vers le 30 juillet 2025, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-24, R-25, R-26, R-27 en liasse**.
 - c) Pour le quatrième trimestre (ou « **T4** ») de 2025 et l'exercice 2025, (i) un communiqué de presse, publié le ou vers le 5 novembre 2025, dénoncé au soutien des présentes respectivement comme pièce **R-28**, (ii) le Rapport de gestion annuel 2025 (pièce R-9), (iii) des états financiers consolidés pour les exercices clos le 30 septembre 2025 et 2024 (pièce R-8), (iv) une version corrigée du Rapport de gestion annuel 2025 et des nouveaux états financiers consolidés pour les exercices clos le 30 septembre 2025 et 2024, tous publiés le ou vers le 10 décembre 2025, ainsi que des attestations de documents annuels (annexe 52-109A1) des Défendeurs Boulanger et Perron publiées le 17 décembre 2025, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-29, R-30 et R-31 en liasse**, (v) la Notice annuelle 2025 (pièce R-7) (vi) les résultats de l'exercice 2025, publiés le ou vers le 17 décembre 2025, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièce **R-32**, et (vii) la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 1er décembre 2025 relative à notre assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 28 janvier 2026 (pièce R-10).
57. Durant cette période et tel qu'il appert des illustrations ci-dessous, les Défendeurs maintiennent leurs représentations fausses et trompeuses, omissions et/ou manquements à l'obligation d'information occasionnelle en réitérant la solidité et la demande pour les nouveaux contrats de CGI, son carnet de commandes, son

pipeline et sa croissance organique, tout en minimisant constamment les difficultés qui pesaient négativement sur les activités de CGI. Selon les dires des Défendeurs, tout allait pour le mieux chez CGI.

T2 2025

58. Dans le cadre du communiqué de presse publié le 29 avril 2025, pièce R-20, le Défendeur Boulanger vante les résultats financiers de CGI, soulignant que ceux-ci « continuent de démontrer la mise en œuvre rigoureuse de [leur] stratégie de croissance rentable, même si nos clients doivent faire face à un environnement commercial difficile ».
59. En bref, (i) les revenus atteignent 4,02 milliards \$ (ii) les nouveaux contrats atteignent 4,48 milliards \$ pour un ratio nouveaux contrats/facturation de 111,5% ou pour un ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois de 110,6% et (iii) le carnet de commandes représente 30,99 millions \$ ou 2 fois les revenus annuels, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T2 2025, pièce R-21.
60. Lors de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le second trimestre de 2025 (la « **Téléconférence d'avril 2025** »), les Défendeurs sont positifs :
- (a) Le Défendeur Perron : « *In Europe, our operation grew at 0.7%, given softer market condition, particularly in the manufacturing sector. And demand remains strong for global delivery, specifically our Asia Pacific operation with revenue up 6.8%. From an industry perspective, constant currency revenue growth was led by government at 6.5% and financial services at 6.1%, partially offset by continued softness in Continental Europe, particularly in the MRD and telecommunications sectors. [...] When looking at service type, book-to-bill ratios were 122% for managed services and 98% for business and strategic IT consulting and system integration. On a trailing 12-month base, book-to-bill ratios for North America and Europe were 111% and 110%, respectively. On the same basis, managed services had a book-to-bill ratio of 122%, and the SI&C book-to-bill ratio was 97%. »*
- (b) Le Défendeur Boulanger : « *Over the past few months, there has been an uptick and uncertainty as clients globally consider their implications of macroeconomic and geopolitical dynamics, most notably related to tariffs. Across industries, our clients are navigating a fast-changing and challenging business environment. Many clients are balancing strategic caution with operational urgency. This dual business agenda is not new, but the pace and uncertainty of change has accelerated, and it's shaping the IT priorities and investments. **Despite this cautionary approach across some industries and client organizations, overall client interest remains strong for CGI's managed services**, which help clients realize cost savings and drive business transformation. **As a result, the pipeline of managed services***

opportunities is up by more than 15% compared to this time last year »
(notre emphase).

- (c) Le Défendeur Boulanger : « *Specific to our U.S. Federal operations, for more than 40 years, CGI Federal has supported U.S. government agencies in using technology and innovation to achieve efficiencies and deliver outcomes aligned to their missions. In line with recent administration initiatives, we are collaborating closely with our clients to provide all requested inputs on our current state portfolio of projects. More importantly, our team is proposing bold ideas to help the administration achieve additional cost efficiencies, including through the use of commercial approaches, emerging technologies and outcome-based contracting. For context, CGI Federal constituted 14% of our global revenue in fiscal 2024. The vast majority of this revenue is earned from IT and business process services, much of which uses CGI IP such as Momentum. And just 2% of our Federal revenue is derived from discrete consulting services. We remain well positioned as a strategic partner for helping the U.S. administration achieve their objectives.* »

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-33**.

61. Lors de la période questions-réponses de la Téléconférence d'avril 2025, le Défendeur Boulanger note que, bien qu'il existe « *some tailwinds and headwinds* » relativement à la marge de la Société, mais que ceux-ci ne sont présents qu'à court terme, le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.
62. Questionné par rapport aux prévisions de CGI, le Défendeur Boulanger affirme que CGI ne veut pas donner de prévisions (« *we don't want to give guidance* ») mais se veut néanmoins rassurant, « *[b]ut at the end of the day, we have a lot of opportunities that we're working on [...], we have a lot of, yes, discussions with clients, and we can see a lot of opportunities on the market* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.
63. L'analyste Price demande alors « *how the U.S. Federal contract growth has trended since the change in administration. Are you seeing changes in consumer behavior there and maybe not spending to the ceiling on some of the contracts or task orders coming in more slowly?* », ce à quoi le Défendeur Boulanger répond :

So what do we see on the bookings if we're talking bookings, for sure, you saw the booking. We're at 40% book-to-bill. What's happening is that instead of signing a renewal, a 5-year renewal or a 3-years renewal, what's happening is that they'll sign bridge contract to continue the work, right, but not necessarily doing big renewal until they'll have a better understanding on the new processes and the new way that they would procure in the future. So

that's really what we see. But as I indicated, when it's time, they don't have any choice to sign new projects. They will sign it, like I was talking about the NOTAM system and the new platform for fraud detection. At some point in time, they need to move on and they -- and especially if it's bringing outcome-based objective that they wanted to achieve, they will continue to buy.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.

64. Quant à l'indicateur DSO (*days sales outstanding*), le Défendeur Perron affirme que « *we are quite diligent and looking at -- and it was our first thing that we checked [...] obviously. But on that front, no, there is no delayed on payments. And it's regular business* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.
65. Thanos Moschopoulos, analyste chez BMO Capital Markets Equity Research, revient à la charge et demande si « *[a]s of right now, have there been any meaningful contract cancellations or non-renewals in U.S. Federal? Or nothing of that nature to call out?* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33. Le Défendeur Boulanger répond fermement que « *[n]othing meaningful [...] happened on that side, no* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.
66. Finalement, Paul Michael Treiber, analyste chez RBC Capital Markets, Research Division, invite les Défendeurs à expliquer la « *relationship between SI&C and managed services in terms of, are they completely independent or do you see the slowdown in SI&C, is that a leading indicator that there may be headwinds facing managed services at some point in the future?* », ce à quoi le Défendeur Boulanger répond :

No, no. For me, they're completely independent because, again, even -- I would say in a time like today, where, yes, we have some headwinds coming from SI&C and especially on the consulting side, contrary on the managed services, it's very active. And the client always -- I did the tour of Europe a couple of months ago. Every client wants to understand how we can help them to improve their bottom line and reduce costs, and that's always relevant. And so they will listen to our -- to the offering that we have on that side.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2025, pièce R-33.

T3 2025

67. Au T3 2025, le Défendeur Boulanger souligne la « croissance à deux chiffres propulsée par [la] solidité financière et [le] déploiement stratégique du capital », le tout tel qu'il appert du communiqué de presse daté du 30 juillet 2025, pièce R-24. Le Défendeur Boulanger prétend également que CGI « a continué de bénéficier d'un élan soutenu en matière de mandats liés à l'IA au troisième trimestre, ce qui démontre l'étendue de [son] expertise à l'échelle mondiale », le tout tel qu'il appert du communiqué de presse daté du 30 juillet 2025, pièce R-24.
68. Plus précisément, les revenus atteignent 4,09 milliards \$ (ii) les nouveaux contrats atteignent une valeur de 4,15 milliards \$ pour un ratio nouveaux contrats/facturation de 101,4% ou pour un ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois de 106,7% et (iii) le carnet de commandes représente 30,58 milliards \$ ou 2 fois les revenus annuels, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T3 2025, pièce R-25.
69. Lors de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le troisième trimestre de 2025 (la « **Téléconférence de juillet 2025** »), les Défendeurs font les représentations suivantes:
- (a) Le Défendeur Perron : « *We delivered \$4.1 billion of revenue up 11.4% year-over-year or up 7% when excluding the impact of foreign exchange. Growth was mainly driven by recent business acquisitions and continued momentum in the financial services sector.* »
 - (b) Le Défendeur Perron : « *Bookings in the quarter were again over \$4 billion for a book-to-bill ratio of 101% led by U.S. commercial and state government at 121%. Finland, Poland and Baltics at 113% and Scandinavia, Northwest and Central East Europe at 106%. When looking at service type, book-to-bill ratios were 106% for managed services and 96% for business and strategic IT consulting and systems integration. IP also had another strong quarter with a book-to-bill ratio of 127%, driven by significant demand in the financial services at 195% and government at 134%. On a trailing 12-month basis, book-to-bill was 107% with North America at 106% and Europe at 108%. On the same basis, managed services had a book-to bill ratio of 114% and the SI&C book-to-bill ratio was 98%. On a trailing 12-month basis, IP book-to-bill was 113%. Our global backlog reached \$30.6 billion or 2x revenue.* »
 - (c) Le Défendeur Boulanger : « *On a trailing 12-month basis, CGI's book-to-bill stands at 107% driven by sustained demand to help clients realize operational efficiencies, notably through managed services and our IP.* »
 - (d) Le Défendeur Boulanger : « *CGI's performance in the third quarter again demonstrated the value of our resilient mix of services, industry sectors and*

global footprint, as well as our ability to proactively manage the fundamentals of our business. »

- (e) Le Défendeur Boulanger : « *Across commercial sectors, demand remains high for cloud-enabled migration, platform monetization, traditional and generative AI with clients seeking practical use cases, grounded in business reality. **CGI's strong market positioning as validated by our growing pipeline.** The managed services pipeline is up by more than 20% year-over-year, with increases across all major industry sectors. The pipeline of SI&C opportunities is up by more than 20% across government, the space sector and several commercial industries compared to this time last year. And the IP pipeline is more -- is up more than 10% year-over-year with significant increases in solutions that accelerate AI-based automation, application monetization and cloud migration » (notre emphase).*
- (f) Le Défendeur Boulanger : « *On a trailing 12-month basis, bookings in this sector increased by more than \$1 billion as clients turn to CGI to help modernize core systems and processes. Government sector demand remained strong with a Q3 book-to-bill of 112%, led by strong wins in U.S. local government [...]. Specific to our U.S. federal operations, while overall procurement volumes and contract values are down compared to historical levels, we are seeing early signs of stabilization. On a sequential basis, bookings in this segment increased by nearly \$250 million. CGI remains well positioned to support a wide range of government missions through our end-to-end offering, notably our IP, which embeds generative AI, data protection and cybersecurity. »*

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-34**.

- 70. Lors de la période questions-réponses de la Téléconférence de juillet 2025, le Défendeur Boulanger soutient que CGI est « *booked for \$2.6 billion the go-to-market with [large tech companies]. So -- and that's an increase of 120% year-over-year. So that's really the payoff of investing in these relationships »*, le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, pièce R-34.
- 71. Questionné à propos de la position concurrentielle de CGI dans le domaine de l'IA sur le marché des services informatiques, le Défendeur Boulanger affirme que les clients « *will need expert like us. And so I think that will bring a lot of new opportunities for us and solutions to our clients. »*, le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, pièce R-34.

72. Puis, en ce qui a trait à la croissance organique de CGI, le Défendeur Boulanger minimise les défis auxquels la Société est confrontée :

[...] As you know, we are presenting constant currency growth because, again, it's difficult to split from acquisition than organic. If I'm talking about the environment in general, we're still seeing some challenges, example, still with the tariffs. We have still some clients waiting a bit before investing to understand where tariffs will finish with. So we see that a lot in Europe. But at the same time, it's bringing a lot of opportunities on the managed services side. But on the SI&C side, it's still a bit slow, including business consulting also. So we see that especially in the manufacturing side, but on the other side, if I'm taking example, the financial sector, we are seeing good growth on the organic side in that industry especially in North America. And also, I was talking about booking just after quarter end with large banks in Europe. So we are seeing good momentum in the banking side of the business. And so as we saw growth -- organic growth in the past, and we will see that also in the future.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, pièce R-34.

73. L'analyste Price demande alors au Défendeur Boulanger de décrire les opportunités (« *green shoots* ») qu'il constate au cours du second trimestre de 2025, le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, pièce R-34. Le Défendeur Boulanger réplique comme suit:

Yes. I think we're at the floor, right? And -- but again, the environment we'll see where the environment is finishing, especially on the tariff. I think we're starting to see an end to it or some agreements across the world. And I think when these agreements will be finalized, that will bring to the clients a certain certainty, right, of how much they need to pay and stuff like that and what will be the impact on the economy. And when that will be digested, I think that's where we'll see some momentum coming back. So I think it will take a couple -- still a couple of quarters to arrive to that. But again, I was in Germany and Europe a couple of weeks ago. Like I'm saying, I'm seeing -- I went to see a bank and bank were very positive and doing some larger investments. But on the manufacturing side, they were there and saying, okay, we're looking at the tariffs. We're trying to understand where it will finish too. And after that, we'll be able to adjust our budgets and investment budget. So that's where we are. And I'm saying, I think it can take still a couple of quarters

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de juillet 2025, pièce R-34.

T4 et exercice 2025

74. Selon le Défendeur Boulanger, au T4 2025, « [les] services en mode délégué fondés sur l'IA, [la] stratégie de croissance par acquisition, et [le] programme de rachat d'actions ont permis à CGI de générer une croissance des revenus, une hausse du bénéfice par action dans les deux chiffres, ainsi que de solides flux de trésorerie », le tout tel qu'il appert du communiqué de presse, pièce R-28. « Ainsi, le ratio nouveaux contrats/facturation s'est élevé à 119 % ce trimestre ».
75. CGI affiche également une augmentation de près de 30% de son « portefeuille de contrats potentiels », le tout tel qu'il appert du communiqué de presse, pièce R-28.
76. Dans le Rapport de gestion annuel 2025, pièce R-9, CGI note qu'une « tranche d'environ 12,0 milliards \$ [du] carnet de commandes [de la Société] au 30 septembre 2025 devrait être convertie en revenus au cours des 12 prochains mois, 10,5 milliards \$ dans un délai de un à trois ans, 4,6 milliards \$ dans un délai de trois à cinq ans et 4,4 milliards \$ dans un délai de plus de cinq ans ».
77. Lors de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le quatrième trimestre et l'exercice de 2025 (la « **Téléconférence de novembre 2025** »), les Défendeurs soulignent ce qui suit:
- (a) Le Défendeur Perron : « *In the quarter, we delivered \$4 billion of revenue, up 9.7% year-over-year or up 5.5% when excluding the impact of foreign exchange. Growth was driven by our recent business acquisition and continued demand for our APAC delivery centers with this segment reporting growth of 6.4%. There was also some planned runoff of lower margin work from recent acquisitions [...]. Bookings in the quarter were close to \$4.8 billion for a book-to-bill ratio of 119%, led by U.S. Federal at 185%. U.S. commercial and state government at 136% and Western and Southern Europe at 117%. Of the total booking in the period, 45% were for new business. On a trailing 12-month basis, book-to-bill was 110% with North America at 120% and Europe at 102%. On the same basis, managed services had a book-to-bill ratio of 120% and the SI&C book-to-bill ratio was 99%. IP book-to-bill was 107%. Our contracted backlog reached \$31.5 billion or 2x revenue.* »
- (b) Le Défendeur Perron : « *CGI's strong performance in the quarter and in the year demonstrated our team's ability to execute with discipline in an environment that remained largely unchanged given the market dynamics. On a year-over-year basis, fiscal 2025 performance highlights where revenue increased 4.6% on a constant currency basis, with managed services up 6% in constant currency, in line with client demand given the challenging macroeconomic environment. EPS expanded 8.9% on an adjusted basis to a higher recurring revenue mix as well as proactive operational excellence actions. EPS accretion and share price growth are typically highly correlated. So we believe CGI stock is currently undervalued. Bookings were \$17.6*

billion, up \$1.5 billion with full year book-to-bill ratios above 100% in both North America and in Europe on the strength of managed services, which were up 12% compared to last year. And cash from operations remained robust at \$2.2 billion as a result of sustained quality delivery for clients. In fiscal 2025, we deployed over \$3.7 billion, and we plan to continue our aggressive use of capital in 2026. »

- (c) Le Défendeur Boulanger : « *In summary, our positioning and what makes CGI unique for the AI wave is not rooted in height, but instead in the confidence we have in our proven ability to anticipate trends, embrace change and grow through nearly 50 years of technology innovation. In fact, our pipeline of opportunities that integrate AI in our offerings increased by nearly \$5 billion compared to this time last year. »*

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-35**.

78. En ce qui a trait aux prévisions de CGI, le Défendeur Boulanger se veut rassurant :

Turning to the outlook. The high degree of market uncertainty continues to contribute to some caution among clients and their discretionary IT spending, notably for SI&C projects. However, the need for clients to simplify, modernize and secure complex systems and business processes will continue to increase. This means we do not expect to see a long-term trend of IT budget declines. We see most clients rebalancing their spend as managed services and AI integrated services help them reduce operational costs. In most cases, clients are planning to reinvest those savings to fund their backlog of monetization initiatives, all of which require technology partners to realize ROI.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, pièce R-35.

79. Durant la portion questions-réponses de la Téléconférence de novembre 2025, le Défendeur Boulanger affirme qu'il voit du « *good momentum* » dans l'ensemble :

As you know, we're not splitting organic versus inorganic, and it's very tough to do it because, again, when we are integrating these companies, it's tough to understand what's coming from the old -- from the acquisition versus the legacy CGI, if I can say. And like I was saying, we are seeing good momentum on having both together and winning new services. As for example, for sure, I talked about the federal side. And again, we have a temporary headwind this or next quarter related to this. And so that's one thing that -- yes, it will be tougher in the federal side the first quarter. But if everything is going

well and we can see end of the shutdown, we're expecting to bounce back in the second quarter.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, pièce R-35.

80. Quant au développement de la présence commerciale de CGI aux États-Unis et des indicateurs permettant de déterminer si ces investissements portent fruits, le Défendeur Boulanger affirme :

Yes, it's still a focus of mine and the company. And one of the KPIs that we're following the most for that is new business. And this quarter, we had 45% of our booking that was new business, not necessarily new clients, but new business and a lot of them were new clients also. So that's how we are managing this. And also the alliances is helping us on that side and having – working closer with them is bringing also new kind of business.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, pièce R-35.

81. Questionné à propos des opérations américaines, le Défendeur Boulanger souligne que les nouveaux contrats ont atteint 185% le trimestre dernier, « *so it was a very good booking, very happy to see that* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, pièce R-35.
82. De plus, bien que le « *shutdown* » du gouvernement américain ait eu un impact sur CGI, le Défendeur Boulanger est d'avis que « *when [it] will reopen, we think that growth will be there because they need to spend, and that's what we were seeing in the summer time frame* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de novembre 2025, pièce R-35.
83. Le ou vers le 10 novembre 2025, soit cinq jours après la Téléconférence de novembre 2025, Jefferies révisé à la baisse sa recommandation à propos de CGI (passant de « *buy* » à « *hold* ») et réduit son objectif du cours du titre de 105\$ à 81\$ au motif que la croissance organique de la Société « *has been lagging peers due to the company's greater exposure to underperforming regions and verticals. With industry trends unlikely to improve much next year, we see no relief* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance intitulé « *Jefferies cuts CGI to 'hold' as organic growth, margins stay under pressure* », dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-36**.
84. Selon Jefferies, « *49% of CGI's revenues, come from geographies it described as 'challenged,' including France, Germany, U.S. Federal, and Canada, and that these exposures will likely keep organic growth in negative territory through fiscal 2026* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36.

85. Conséquemment, Jefferies prévoit désormais « *revenue to fall 2% year over year on an organic, constant-currency basis in 2026, widening from its earlier projection of a 1% decline* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36.
86. Cette faiblesse « *was concentrated in the Systems Integration and Consulting (SI&C) segment, which accounts for about 45% of revenues and 'declined low double-digits y/y on an organic cc basis as clients continue to push out systems implementation projects.' Managed Services, which makes up the remainder, still showed modest growth of around 2%/y/y* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36.
87. Jefferies prévoit également que les marges devraient rester stables, car les « *[m]argin challenges [are] not going away* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36.
88. De plus, alors que CGI a annoncé des nouveaux contrats trimestriels record de 4,8 milliards \$, incluant 3,2 milliards en Managed Services et 1,6 milliard \$ en SI&C, ces nouveaux contrats « *include[d] some catch-up from prior quarters [and] ACV growth was closer to flat* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36. Ces résultats « *are not high enough to generate positive growth* », le tout tel qu'il appert de l'article de Yahoo Finance, pièce R-36.

(ii) Les représentations fausses et trompeuses, omissions et/ou manquements à l'obligation d'information occasionnelle des Défendeurs à propos des avertissements de risques inadéquats et déficients de CGI

89. Tout au long de la Période, les Défendeurs ont publié des avertissements de « risques et incertitudes » inadéquats et déficients en ce que ceux-ci présentent les risques suivants comme purement hypothétiques et contingents malgré qu'ils se soient déjà produits :
- (a) Les risques externes (« Nous **pourrions** être touchés par des conditions économiques et politiques volatiles, négatives ou incertaines et par les répercussions de tels phénomènes sur les entreprises et les niveaux d'activité de nos clients »);
 - (b) Les risques liés au secteur d'activité de CGI (« Nous **pourrions** être incapables de continuer à développer et à élargir notre gamme de services pour suivre l'évolution de la demande et les tendances technologiques »); et
 - (c) Les risques liés à l'entreprise de CGI (« Nous **pourrions** ne pas réussir à mettre en œuvre et à gérer notre stratégie de croissance »)

(notre emphase),

le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2025 (pièce R-15), du Rapport de gestion T2 2025 (pièce R-21), du Rapport de gestion T3 2025 (pièce R-25) et du Rapport de gestion annuel 2025 (pièce R-9).

90. De plus, avant le 30 avril 2025, les « risques et incertitudes » de CGI n'avertissaient pas adéquatement les investisseurs des risques existants et continus reliés aux clients gouvernementaux et à leur impact négatif sur la situation financière de CGI, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2025, pièce R-15.
91. Ce n'est qu'à partir du 30 avril 2025 que CGI inclut cet avertissement dans ses rapports de gestion – admettant implicitement que l'avertissement précédent était inadéquat – mais affirme néanmoins que les risques posés par son travail avec les clients gouvernementaux sont purement hypothétiques et contingents (« [...] Ces facteurs et d'autres **pourraient** avoir pour effet de diminuer nos revenus futurs ») (notre emphase) et ce, malgré que ces risques se soient déjà produits, le tout tel qu'il appert du rapport de gestion T2 2025 (pièce R-21), du rapport de gestion T3 2025 (pièce R-24) et du rapport de gestion T4 et exercice 2025 (pièce R-9).

B. Les rectifications des représentations fausses et trompeuses, omissions et manquements à l'obligation d'information occasionnelle des Défendeurs

(i) La rectification partielle du 28 janvier 2026

92. Le 28 janvier 2026, CGI annonce ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2026, incluant :
- (a) des revenus de 4,08 milliards de \$ en hausse de 3,4% en devises constantes par rapport à l'an dernier;
 - (b) un ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois pour les SI&C de 96% – un creux historique durant la Période;
 - (c) une baisse de 12,3% des revenus attribuables au secteur Gouvernement fédéral américain, compte non tenu de l'incidence des taux de change; et
 - (d) un bénéfice par action après dilution ajusté de 2,12\$, seulement 0,01\$ au-dessus du consensus de 2,11\$⁵,

le tout tel qu'il appert du communiqué de presse, du rapport de gestion pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2025 et 2024, des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2025 et 2024 (non audités) et de la transcription de la téléconférence sur

⁵ Ce consensus est notamment mentionné dans le rapport d'analyste de Raymond James daté du 28 janvier 2026, dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-37**.

les résultats financiers de CGI pour le premier trimestre de 2026 (la « **Téléconférence de janvier 2026** »), dénoncés au soutien des présentes comme pièces **R-38, R-39, R-40 et R-41** (collectivement la « **Rectification partielle de janvier 2026** »).

93. Lors de la Téléconférence de janvier 2026, le Défendeur Perron révèle le ratio nouveaux contrats/facturation des douze derniers mois pour les SI&C de 96% :

As we indicated last quarter, our U.S. operations were impacted by the federal shutdown in the quarter. The timing and related impacts were in line with what we communicated last quarter. While a sequential improvement is expected in the next quarter, our U.S. Federal segment is still operating in a very dynamic environment. Bookings in the quarter were \$4.5 billion for a book-to-bill ratio of 110% led by U.S. commercial and state government at 169%; Finland, Poland and Baltics at 124%, and Scandinavia, Northwest and Central East Europe at 113%. Bookings continue to be led by our managed services at a 117% book-to-bill. SI&C book-to-bill was 100%, last reached in our first quarter of fiscal 2025. With the U.S. federal shutdown, we had previously called out that our bookings would be impacted in the quarter. This was indeed the case and excluding U.S. Federal, our teams delivered a combined book-to-bill of 118%. On a trailing 12-month basis, book-to-bill was 110% with North America at 122% and Europe at 101%. On the same basis, Managed Services had a book-to-bill ratio of 122% and the SI&C book-to-bill ratio was 96%. Our contracted backlog reached \$31.3 billion or 1.9x revenue

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.

94. Néanmoins, le Défendeur Boulanger met de l'emphase sur les soi-disant « très bons résultats au cours du trimestre », le tout tel qu'il appert du communiqué de presse daté du 29 janvier 2025, pièce R-38.
95. De plus, malgré la divulgation de ces informations, lors de la Téléconférence de janvier 2026, le Défendeur Boulanger souligne la performance de CGI :

In Q1, we delivered year-over-year revenue growth, strong profitability and record high cash of \$872 million. This further expands our capacity to fuel our Build and Buy profitable growth strategy, in line with our capital allocation priorities. The trust clients have in CGI as a partner for delivering on their priorities, including for advanced AI is evident in our results. This extends to bookings, which reached nearly \$4.5 billion in the quarter, up by more than \$300 million year-over-year. Plus over half of bookings were comprised of new awards and add-ons, which typically expand our delivery scope with clients. In addition, our win

rate on renewals was over 95%, demonstrating the confidence clients have in CGI's ability to continuously innovate. On a trailing 12-month basis, total bookings were up 12%, reaching a high of nearly \$18 billion. This was led by managed services, up 16% compared to the previous year. Systems integration and consulting bookings were also up on a sequential quarter year-over-year and trailing 12-month basis. Compared to this time last year, the Q1 SI&C wins were up by more than \$360 million. From an industry perspective, all commercial segments closed a quarter with a book-to-bill above 100%, led by manufacturing, retail and distribution, which was up more than \$530 million or 65% year-over-year.

[...] Today, we are seeing early indication of an uptick in demand in the market as the pipeline of new opportunities is strong, including for AI advisory and AI integration services related to CGI IP and alliance platforms. In fact, our pipeline of SI&C opportunities in advanced stages is up by more than 40% year-over-year. Additionally, in Q1, SI&C revenue grew 9.8% year-over-year in constant currency. As Steve mentioned, the ASI and sea bookings in the quarter reached 100% of revenue.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.

96. Puis, lorsque Jérôme Dubreuil, analyste chez Desjardins Securities Inc., Research Division, demande au Défendeur Boulanger, « *do you think that we've seen the trough in organic growth this quarter, notwithstanding the shutdown* », celui-ci répond :

*At least I won't talk for the other ones, but to us, for us, yes, we're seeing that **we perhaps pretty (sic) hit the bottom this quarter and that we're expecting some gradual improvement in the future quarters again**, and that's a caveat on the shutdown if we have another one. But that's the idea, and that's what we see, at least for now, is that we are seeing some improvement that would happen on a quarter-over-quarter basis.*

(notre emphase)

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.

97. Le Défendeur Perron renchérit en affirmant : « *[a]nd Jerome, the SI&C bookings, it's short-term bookings. **So that's why when we see that it's going back to 100% mark, it's quite -- is giving us confidence on the forecast for sure*** » (notre

emphase), le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.

98. L'analyste Dubreuil sollicite alors des clarifications additionnelles (« *[s]o what [...] you mean by this is that the higher bookings is not like offset by kind of longer-term contracts is what you mean, right?* »), auxquelles le Défendeur Boulanger répond, « *[w]e're saying that converting SI&C booking and revenue is going -- it's a lot faster and than manageable* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.
99. Le Défendeur Boulanger est également questionné à propos du « *continued improvement over the rest of the year* » auquel il a fait référence lors de son discours (« *Is the idea that things should get sequentially better? And is that on an organic constant currency basis? How should we think about that part of the journey as you kind of talked about this idea of things getting better?* »), ce à quoi il affirme:

Yes. That's actually what I was saying to some point. Yes, we are expecting to see some improvement quarter after quarter especially in places like in Europe. So we are expecting that for sure, the caveat I have now is the shutdown. I thought it was behind us. We'll see Friday, if we have another shutdown in the U.S. federal government and what can be the potential impact. But if I'm taking that out of the equation, yes, we are seeing some improvement, and we would see improvement on a sequential basis.

[...] The idea is to improve the growth -- overall growth on a constant currency basis, including the organic side of the equation. So that's the goal. That's what the team is working on. And we're seeing some positive movement on that side.

(notre emphase)

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.

100. Quant aux opérations américaines, le Défendeur Boulanger affirme que « *[o]n a trailing 12-month basis, our government wins were 104% or 113% when excluding our U.S. Federal segment. Globally, the pipeline of government sector opportunities continues to increase, up 30% compared to this time last year, as agencies continue to prioritize modernization, cybersecurity and cost efficiency* », ajoutant « *[a]gain, we still think that Federal government is a very good client of ours* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence de janvier 2026, pièce R-41.
101. Dans les jours suivant cette rectification, la valeur des titres de CGI passe de 115,57\$ à 108,70\$ sur la TSX et de 85,70\$ à 79,65 sur la NYSE – soit des chutes respectives de 6% et de 7% sur un volume de transactions inhabituellement élevé, le tout tel qu'il

appert des tableaux de données extraits de Bloomberg, dénoncés au soutien des présentes comme pièce **R-42**.

102. Plusieurs analystes notent la réaction négative du marché aux informations divulguées par les Défendeurs, mais invoquent néanmoins leur confiance en la direction de CGI, le tout tel qu'il appert notamment du rapport de CIBC Equity Research intitulé « *Q1/F26 First Look : In-line Quarter, With Solid Book-to-Bill* », du rapport de Desjardins intitulé « *Surprising cautious optimist on the call* » et du rapport de National Bank intitulé « *Undervalued Opportunity* », dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-43**, **R-44** et **R-45** ainsi que du rapport du rapport de Raymond James intitulé « *Some SI&C Improvemnet Finally, Opposite Stock Reaction = Opportunity* », pièce R-37.

(e) La rectification du 29 avril 2026

103. Le 29 avril 2026, CGI annonce ses résultats financiers pour le second trimestre de 2026, révélant :
- (a) des revenus de 4,16 milliards \$, en hausse seulement de 1,6% en devises constantes par rapport à l'an dernier – représentant un écart de 6 millions \$ par rapport au consensus de 4,22\$ milliards;⁶
 - (b) un ratio nouveaux contrats/facturation de 103,8%;
 - (c) une croissance organique négative de -2,6% selon les calculs de la firme d'analyste Raymond James;
 - (d) une baisse de 7% pour le secteur Gouvernement fédéral américain ce qui a contribué à environ 100 points de base de la baisse de la croissance organique;
 - (e) un bénéfice par action après dilution ajusté de 2,27\$, soit 0,01\$ au-dessus du consensus de 2,26\$⁷;

le tout tel qu'il appert du communiqué de presse et états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (non audités), tous publiés le ou vers le 29 avril 2026, dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-46** et **R-48** et du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

⁶ Ce consensus est notamment mentionné dans le rapport d'analyste de Raymond James daté du 29 avril 2026, dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-47**.

⁷ *Id.*

104. Lors de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le second trimestre de 2026 (la « **Téléconférence d'avril 2026** »), le Défendeur Perron révèle que :

- (a) « *Our U.S. Federal unit took a bit longer to recover from delays in decision-making and the ramp-up of new contracted work following the fall U.S. government shutdown. This segment improved sequentially. And based on what we see in the pipeline and our bookings strength in Q2, we expect that CGI Federal will return to positive organic growth in Q3* »; et
- (b) « *We also were impacted by delays in decision-making across Europe, mainly with the Nordic countries* ».

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026), dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-49** (collectivement avec communiqué de presse du 29 avril 2026 (pièce R-46), le rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (pièce R-2) et les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (non audités) (pièce R-48), la « **Rectification d'avril 2026** »).

105. Questionné à propos du « *macro backdrop* » et des « *signing delays in Europe* », le Défendeur Boulanger admet voir « *some softness on that side* » :

I would say the one that is still in flux is the manufacturing, especially in France and in Germany. As we know, Germany, it's a tough economy for now. And so that's where we're seeing some softness on that side.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026, pièce R-49.

106. Lorsqu'on lui demande s'il a « *enough visibility to see positive organic growth exiting the year* », le Défendeur Boulanger indique qu'il constate un « *gradual improvement* » ce qui sous-entend que les résultats antérieurs étaient inférieurs aux attentes:

Again, as you know, I'm not giving guidance, [...] but we are seeing improvement and a gradual improvement. I think the fact that, for example, you had federal government that was pretty tough 2 quarters ago at minus 12% this quarter at minus 7% and the fact that -- and no acquisition on their side. So it's all organic and the fact now that we're pretty convinced that they'll be able to come back to organic growth this quarter. For sure, that's helping the overall results of the company. So we are seeing these improvements coming back. And so that's why we're positive to say that this improvement will continue in the next several quarters.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026, pièce R-49.

107. Suthan Sukumar, analyste chez Stifel Nicolaus Canada Inc., Research Division, pose ensuite une question complémentaire en lien avec le « *pricing environnement* » auquel CGI fait face, le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026, pièce R-49. C'est alors que le Défendeur Boulanger révèle – pour la première fois – que « *close to 65% of our business is outcome-based pricing* », le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026), pièce R-49.
108. En ce qui a trait au secteur Gouvernement fédéral américain, le Défendeur Boulanger indique que « *it's a little bit back, I would not say to normal* » (une fois de plus laissant sous-entendre que ce secteur sous-performait durant les trimestres antérieurs), admettant ensuite que cela fait presque deux ans que CGI n'a pas eu de nouveaux contrats dans ce secteur :

On the federal side, I think as we know, last year, a lot of slowdown in the procurement in general. And so a lot of agencies put their projects on the side and waiting a bit how it would resolve with DOGE and everything else that was happening. And so now it's a little bit back, I would not say to normal, but at least procurement is now going out with RFPs. And so that's helping to improve the pipeline and actually the bookings. Like I said, it's now close to 2 years that we didn't have a booking of that level in the federal government. So -- and we are seeing RFPs going out and continuing to go out. So that's why I'm saying on the federal side and some agencies are even hiring now. So I think it's -- you'll see that continue in the future, and that's why we're positive on the Federal side.

le tout tel qu'il appert de la transcription de la Téléconférence d'avril 2026, pièce R-49.

109. Tant le marché que les analystes réagissent négativement à la Rectification d'avril 2026. En effet, suivant cette rectification, la valeur des titres de CGI chute de plus de 10% sur la TSX et la NYSE sur un volume de transactions inhabituellement élevé, le tout tel qu'il appert des tableaux de données extraits de Bloomberg, pièce R-42.
110. Pour leur part, plusieurs analystes réduisent leur objectif du cours du titre, citant notamment « *macro uncertainty and AI concerns* », « *organic growth challenges* », « *2% revenue miss* », « *delayed decision making in Europe* », « *ongoing weakness in the US federal business* » – un analyste soulignant même des « *potential structural risks* », le tout tel qu'il appert de deux rapports de BMO Capital Markets intitulés « *Outlook and Model Before the Call* » et « *Q2/26 Results: Organic Growth Still Negative; Federal Recovery Should Help* », du rapport de Canaccord Genuity Capital Markets intitulé « *FQ2 review : Organic growth dips further* », du rapport de CIBC Equity Research intitulé « *Focused on Growth Areas Amid Ongoing Demand*

Uncertainty », du rapport Express Pulse de Desjardins intitulé « *Organic growth still soft but margins hold firm* », du rapport de National Bank of Canada Capital Markets intitulé « *In-Line FQ2'26 Results; Light(er) Bookings* », du rapport de RBC Capital Markets intitulé « *Downgrading to Sector Perform* », du rapport de TD Cowen intitulé « *Q2/F26 : AI Overhand Likely to Persist* » et du rapport de UBS intitulé « *FQ3 Revenue Miss Generating Growth Concerns* », dénoncés au soutien des présentes respectivement comme pièces **R-50, R-51, R-52, R-53, R-54, R-55, R-56, R-57, et R-58**, ainsi que le rapport de Raymond James (pièce R-47).



111. Le ou vers le 12 mai 2026, CGI annonce le départ du Défendeur Boulanger et la nomination du Défendeur Hurlebaus à titre de président et chef de la direction, en vigueur immédiatement, le tout tel qu'il appert du communiqué de presse daté du 12 mai 2026, dénoncé au soutien des présentes comme pièce **R-59** et de la déclaration de changement important, pièce R-12.
112. Le caractère soudain de ce départ – sans préavis, sans période de transition et sans autre explication publique qu'une simple mention de « départ à la retraite » – contraste fortement avec l'annonce soigneusement planifiée faite quatre mois avant la nomination initiale du Défendeur Boulanger.

V. L'EXEMPLE DU DEMANDEUR

113. Le ou vers le 29 janvier 2026, le Demandeur acquiert 25 actions de CGI au prix de 117,48\$ pour un montant total de 2 937,00\$, le tout tel qu'il appert de la capture d'écran du compte du Demandeur, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-60**.
114. Le Demandeur détenait toutes ses actions au moment de la publication de la Rectification partielle de janvier 2026 et les a ultimement vendues, à perte, au mois de mars 2026, le tout tel qu'il appert de la capture d'écran du compte du Demandeur, dénoncée au soutien des présentes comme pièce **R-61**.

VI. LES DOMMAGES SUBIS PAR LES MEMBRES DU GROUPE ENVISAGÉ

115. Tout au long de la Période et en raison des représentations fausses et trompeuses, omissions et manquements à l'obligation d'information occasionnelle des Défendeurs, la valeur des titres de CGI était surévaluée.
116. Ainsi, tous les membres du groupe envisagé ont acquis des titres de CGI à un prix artificiellement gonflé, subissant du coup un dommage.
117. Ce n'est qu'après la Rectification d'avril 2026 que le marché a eu accès à l'ensemble des informations pertinentes permettant d'évaluer adéquatement les titres de CGI et de refléter cette évaluation dans les transactions.

VII. LA RESPONSABILITÉ DES DÉFENDEURS

118. Le Demandeur invoque deux causes d'action à l'encontre des Défendeurs au nom des membres du groupe envisagé :
 - (i) Un recours statutaire en vertu des dispositions de la LVM relatives au marché secondaire (articles 225.2 et suivants de la LVM); et
 - (ii) Un recours en responsabilité extracontractuelle en vertu des dispositions du CCQ.

A. Recours statutaire en vertu de la LVM

119. En raison des postes qu'ils occupent, les Défendeurs avaient accès à toute l'information privilégiée non publique concernant CGI.
120. Tout au long de la Période, les Défendeurs individuels étaient les dirigeants et/ou administrateurs de CGI.
121. Tout au long de la Période, les Défendeurs ont (i) publié ou permis la publication (a) des communiqués ainsi que (b) des rapports de gestion, notices annuelles et états financiers (collectivement, les « **Documents essentiels** »), et (ii) fait des déclarations publiques contenant de l'information fausse et trompeuse et/ou omettant de divulguer des faits importants en lien notamment avec la solidité et la performance des activités de CGI ainsi que de la demande pour les services de la Société, en particulier à la lumière des facteurs macroéconomiques connus.
122. Lors de la publication des documents, incluant les Documents essentiels, et lors des déclarations publiques, les Défendeurs savaient ou avaient délibérément évité d'être informés que les documents et déclarations publiques en question contenaient de l'information fausse ou trompeuse et/ou avaient commis une faute lourde relativement à la publication des documents et déclarations publiques.

123. De plus, tout au long de la Période, les Défendeurs ont manqué à leurs obligations d'information occasionnelle en omettant de divulguer un changement dans l'activité, l'exploitation ou le capital de CGI.
124. Ainsi, les Défendeurs ont manqué à leurs obligations en vertu de la LVM et sont responsables des dommages subis par tous les membres du groupe envisagé.

B. Recours en responsabilité extracontractuelle en vertu du CCQ

125. Les représentations fausses et trompeuses, omissions et manquements à l'obligation d'information occasionnelle décrits aux présentes engagent également la responsabilité extracontractuelle des Défendeurs en vertu de l'article 1457 CCQ.
126. Plus précisément, (i) en publiant, autorisant, permettant ou acquiesçant à la publication de documents contenant de l'information fausse et trompeuse et/ou en omettant de divulguer des faits importants (ii) en faisant, autorisant, permettant ou acquiesçant à des déclarations publiques contenant de l'information fausse et trompeuse et/ou en omettant de divulguer des faits importants et (iii) en manquant à leur obligation d'information occasionnelle, les Défendeurs ont violé leur obligation d'agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente en pareilles circonstances.
127. Tout au long de la Période, les marchés boursiers sur lesquels transigent les titres de CGI étaient efficients :
- (i) Les titres de CGI rencontraient les exigences d'inscription à la TSX et à la NYSE et étaient activement négociés sur ces marchés hautement efficients et automatisés;
 - (ii) La TSX et la NYSE ont plusieurs mainteneurs de marché dont la mission est de maintenir la liquidité des titres négociés sur ces marchés (y compris ceux de CGI);
 - (iii) À titre d'émetteur assujéti au sens de la LVM, CGI déposait périodiquement des rapports publics auprès de l'AMF et divers autres organismes mandatés pour encadrer le secteur financier;
 - (iv) CGI communiquait régulièrement avec ses investisseurs par le biais de divers canaux de communication au Canada, y compris la diffusion régulière de communiqués et des communications périodiques avec des analystes en

valeurs mobilières, des membres de la presse financière et/ou le public par l'entremise de téléconférences et/ou webdiffusions audio ; et

- (v) Les titres de CGI étaient suivis par une quinzaine d'analystes en valeurs mobilières provenant de grandes sociétés de courtage.
- 128. Compte tenu de ce qui précède, les marchés ont promptement digéré et incorporé toute l'information publique disponible concernant CGI et ont reflété cette information dans la valeur des titres de la Société.
- 129. Tout au long de la Période, les membres du groupe envisagé ont acheté des titres de CGI en se fondant et se fiant sur l'intégrité du prix du marché des titres de la Société et sur le fait que les représentations, déclarations et documents des Défendeurs reflétaient le portrait complet et fidèle de la situation financière, des activités, opérations et capital de CGI.
- 130. Si les faits importants omis et/ou faussement représentés avaient été divulgués, les membres du groupe envisagé n'auraient pas acheté des titres de CGI à des prix artificiellement gonflés et ne reflétant pas leur véritable valeur.
- 131. Les dommages pécuniaires subis par les membres du groupe envisagé sont le résultat direct et immédiat des représentations fausses et trompeuses des Défendeurs.
- 132. Les Défendeurs sont solidairement responsables envers les membres du groupe envisagé.

VIII. LES ALLÉGATIONS PROPRES À L'ACTION COLLECTIVE (ART. 575 C.P.C.)

A. Les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de faits identiques, similaires ou connexes

- 133. Les questions de faits et de droit identiques, similaires ou connexes reliant chaque membre du groupe envisagé aux Défendeurs et que le Demandeur entend faire adjudiquer par l'action collective sont :
 - 1. Au cours de la Période, les Défendeurs ont-ils publié des documents ou fait des déclarations publiques contenant de l'information de nature à induire en erreur sur un fait dont il est raisonnable de s'attendre qu'il ait un effet appréciable sur le cours ou la valeur des titres de CGI?
 - (a) Le cas échéant, lesquels?
 - (b) Le cas échéant, au cours de la Période, les Défendeurs individuels ont-ils autorisé ou permis la publication de tels documents ou déclarations publiques ou y ont-ils acquiescé?

- (c) Le cas échéant, et sauf s'il s'agit d'un document essentiel, lors de la publication du document ou lors de la déclaration publique, les Défendeurs savaient-ils ou avaient-ils délibérément évité d'être informés que le document ou la déclaration publique contenait une information fausse ou trompeuse ou avaient-ils commis une faute lourde relativement à la publication du document ou à la déclaration publique?
- 2. Au cours de la Période, les Défendeurs ont-ils manqué à leur obligation d'information occasionnelle en omettant d'aviser les membres du groupe d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou le capital de CGI dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il ait un effet appréciable sur le cours ou la valeur de l'un de ses titres ?
 - (a) Le cas échéant, au cours de la Période, les Défendeurs individuels ont-ils autorisé ou permis le manquement ou y ont-ils acquiescé?
- 3. Les Défendeurs ont-ils manqué à leurs obligations extracontractuelles, notamment à leur obligation de bonne foi, prudence et diligence, envers les membres du groupe envisagé en vertu des dispositions du *Code civil du Québec*?
- 4. Les membres du groupe envisagé ont-ils subi des dommages en raison des fautes commises par les Défendeurs? Le cas échéant, quelle est la valeur desdits dommages?
- 5. Les Défendeurs sont-ils responsables pour les dommages subis par les membres du groupe envisagé? Le cas échéant, sont-ils solidairement responsables desdits dommages?

B. Les faits allégués paraissent justifier les conclusions recherchées

- 134. Les conclusions que le Demandeur recherche contre les Défendeurs et qui sont justifiées à la lumière des faits allégués aux présentes sont :
 - 1. **ACCUEILLIR** la Demande introductive d'instance en dommages-intérêts et l'action collective du Demandeur contre les Défendeurs;
 - 2. **CONDAMNER** les Défendeurs à payer solidairement à chaque membre du groupe des dommages-intérêts et **ORDONNER** le recouvrement collectif de ces sommes;
 - 3. **CONDAMNER** les Défendeurs à payer sur l'ensemble de ces sommes l'intérêt légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*, tous deux calculés à compter de la date de signification de la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une*

action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières;

4. **ORDONNER** que la réclamation de chacun des membres du groupe fasse l'objet d'une liquidation individuelle ou, si ce procédé s'avère impraticable ou trop onéreux, **ORDONNER** la distribution du reliquat des montants recouvrés collectivement aux fins d'être utilisés pour introduire des mesures qui bénéficieront aux membres du groupe et dont la nature sera déterminée par le Tribunal, conformément notamment aux dispositions de l'article 597 du *Code de procédure civile*.

5. **LE TOUT** avec frais de justice, y compris les frais d'experts, d'avis et d'administration.

C. La composition du groupe envisagé rend difficile ou peu pratique l'application des règles sur le mandat d'ester en justice pour le compte d'autrui ou sur la jonction d'instance

135. En date du 24 avril 2026, CGI avait 187 335 376 « actions subalternes classe A avec droit de vote », 24 122 758 « actions classe B (droits de vote multiple) » et 2 590 605 « options sur actions subalternes classe A avec droit de vote » en circulation, le tout tel qu'il appert du Rapport de gestion T1 2026, pièce R-2.

136. Au cours de la Période, en moyenne 863 774 et 356 012 transactions des titres de CGI sont effectuées quotidiennement sur la TSX et la NYSE respectivement, le tout tel qu'il appert du tableau de données extrait de Bloomberg, pièce R-42.

137. Le Demandeur estime que le groupe envisagé est composé de plusieurs milliers de personnes.

138. Il est difficile, voire impossible, d'identifier ou de retracer la totalité des membres du groupe envisagé et de les contacter pour obtenir un mandat d'ester en justice pour le compte d'autrui ou pour procéder par jonction d'instance.

139. Il est donc approprié de procéder par voie d'action collective afin que les membres du groupe envisagé puissent faire valoir leurs droits respectifs et aient accès à la justice.

D. Le Demandeur est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres

140. Le Demandeur demande que le statut de Représentant du groupe envisagé lui soit attribué.

141. Le Demandeur est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres du groupe envisagé. En outre, il a la capacité et l'intérêt pour représenter tous les membres du groupe envisagé.
142. Le Demandeur est disposé à gérer la présente action collective dans l'intérêt des membres du groupe envisagé et il est déterminé à mener à terme le présent dossier, le tout au bénéfice de tous les membres du groupe envisagé, ainsi qu'à consacrer le temps nécessaire à la présente affaire, tant devant la Cour supérieure que devant le Fonds d'aide aux actions collectives, le cas échéant, ainsi qu'à collaborer avec ses avocats.
143. Le Demandeur est disposé à consacrer le temps nécessaire pour collaborer avec les membres du groupe envisagé qui se feront connaître et à les tenir informés.
144. À cet égard, de façon concomitante au dépôt de la présente Demande, le Demandeur et ses avocats mettent en ligne une page Internet qui permet aux membres du groupe envisagé de se renseigner sur le présent dossier et de s'inscrire à une lettre d'information électronique sur les développements à venir.
145. Le Demandeur a donné mandat à ses avocats d'obtenir tous les renseignements pertinents au présent dossier et se tiendra informé des développements.
146. Le Demandeur est de bonne foi et entreprend une action collective dans l'unique but de faire en sorte que les droits des membres du groupe envisagé soient reconnus et qu'il soit remédié aux préjudices que chacun d'eux a subis.
147. Le Demandeur n'a aucun conflit d'intérêts avec les autres membres du groupe envisagé et est représenté par des avocats d'expérience.
148. Le Demandeur propose que l'action collective soit exercée devant la Cour supérieure siégeant dans le district judiciaire de Montréal parce que CGI est un émetteur assujéti au Québec, CGI a un siège social à Montréal et plusieurs des membres du groupe envisagé ainsi que les avocats soussignés y sont domiciliés.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

- A. **ACCUEILLIR** la Demande pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- B. **ACCUEILLIR** la Demande pour autorisation d'exercer une action collective en vertu des articles 574 et suivants du *Code de procédure civile*;
- C. **AUTORISER** l'exercice de l'action collective contre les Défendeurs au nom et pour le compte du groupe suivant :

Toute personne ayant acheté des titres de CGI inc. entre le 29 janvier 2025 et le 28 avril 2026 inclusivement, et qui détenait la totalité ou une

partie de ces titres à un quelconque moment entre le 28 janvier 2026 et le 29 avril 2026.

- D. **ATTRIBUER** au Demandeur le statut de Représentant aux fins d'exercer ladite action collective au nom et pour le compte du groupe en vertu des articles 574 et suivants du *Code de procédure civile*;
- E. **IDENTIFIER** comme suit les principales questions de faits et de droit qui seront traitées collectivement :
1. Au cours de la Période, les Défendeurs ont-ils publié des documents ou fait des déclarations publiques contenant de l'information de nature à induire en erreur sur un fait dont il est raisonnable de s'attendre qu'il ait un effet appréciable sur le cours ou la valeur des titres de CGI?
 - (a) Le cas échéant, lesquels?
 - (b) Le cas échéant, au cours de la Période, les Défendeurs individuels ont-ils autorisé ou permis la publication de tels documents ou déclarations publiques ou y ont-ils acquiescé?
 - (c) Le cas échéant, et sauf s'il s'agit d'un document essentiel, lors de la publication du document ou lors de la déclaration publique, les Défendeurs savaient-ils ou avaient-ils délibérément évité d'être informés que le document ou la déclaration publique contenait une information fausse ou trompeuse ou avaient-ils commis une faute lourde relativement à la publication du document ou à la déclaration publique?
 2. Au cours de la Période, les Défendeurs ont-ils manqué à leur obligation d'information occasionnelle en omettant d'aviser les membres du groupe d'un changement dans l'activité, l'exploitation ou le capital de CGI dont il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il ait un effet appréciable sur le cours ou la valeur de l'un de ses titres ?
 - (a) Le cas échéant, au cours de la Période, les Défendeurs individuels ont-ils autorisé ou permis le manquement ou y ont-ils acquiescé?
 3. Les Défendeurs ont-ils manqué à leurs obligations extracontractuelles, notamment à leur obligation de bonne foi, prudence et diligence, envers les membres du groupe envisagé en vertu des dispositions du *Code civil du Québec*?
 4. Les membres du groupe envisagé ont-ils subi des dommages en raison des fautes commises par les Défendeurs? Le cas échéant, quelle est la valeur desdits dommages?

5. Les Défendeurs sont-ils responsables pour les dommages subis par les membres du groupe envisagé? Le cas échéant, sont-ils solidairement responsables desdits dommages?
- F. **IDENTIFIER** comme suit les conclusions recherchées qui s'y rattachent :
1. **ACCUEILLIR** la Demande introductive d'instance en dommages-intérêts et l'action collective du Demandeur contre les Défendeurs;
 2. **CONDAMNER** les Défendeurs à payer solidairement à chaque membre du groupe des dommages-intérêts et **ORDONNER** le recouvrement collectif de ces sommes;
 3. **CONDAMNER** les Défendeurs à payer sur l'ensemble de ces sommes l'intérêt légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévus au *Code civil du Québec*, tous deux calculés à compter de la date de signification de la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières*;
 4. **ORDONNER** que la réclamation de chacun des membres du groupe fasse l'objet d'une liquidation individuelle ou, si ce procédé s'avère impraticable ou trop onéreux, **ORDONNER** la distribution du reliquat des montants recouvrés collectivement aux fins d'être utilisés pour introduire des mesures qui bénéficieront aux membres du groupe et dont la nature sera déterminée par le Tribunal, conformément notamment aux dispositions de l'article 597 du *Code de procédure civile*.
 5. **LE TOUT** avec frais de justice, y compris les frais d'experts, d'avis et d'administration.
- G. **DÉCLARER** qu'à moins d'exclusion, les membres du groupe seront liés par tout jugement à intervenir sur l'action collective de la manière prévue à la Loi;
- H. **FIXER** le délai d'exclusion à trente (30) jours après la date de publication de l'avis aux membres, délai à l'expiration duquel les membres du groupe qui ne se seront pas prévalus des moyens d'exclusion seront liés par tout jugement à intervenir;
- I. **ORDONNER** à CGI de notifier dans les soixante (60) jours du jugement à intervenir sur la présente Demande un avis aux membres du groupe, à leur dernière adresse courriel ou civique connue, conformément aux dispositions de l'article 579 du *Code de procédure civile*; et
- J. **ORDONNER** à CGI de faire publier l'avis aux membres conforme aux dispositions de l'article 579 du *Code de procédure civile* sur le carrousel de la première page du site web <https://cgi.com/>, ainsi qu'un samedi dans la section nouvelle des quotidiens La

Presse +, Le Soleil et The Gazette, de même que dans tout autre média ou par tout autre moyen qu'il plaira au Tribunal de fixer;

K. **LE TOUT** avec frais de justice, y compris les frais d'experts et d'avis.

MONTREAL, le juillet 20 2026

Scott + Scott Avocats

SCOTT+SCOTT AVOCATS

Me Emilie B. Kokmanian

ekokmanian@scott-scott.com

(Code d'impliqué: BS3305)

306, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (646) 992-4754

Télécopieur : (212) 223-6334

Référence : 26095

Avocats du Demandeur

AVIS DE PRÉSENTATION

À :	CGI inc. 1350 boul. René-Lévesque O. 25 ^e étage Montréal (Québec) H3G 1T4	-et-	François Boulanger 1350 boul. René-Lévesque O. 25 ^e étage Montréal (Québec) H3G 1T4
	Steve Perron 1350 boul. René-Lévesque O. 25 ^e étage Montréal (Québec) H3G 1T4	-et-	Timothy J. Hurlebaus 1350 boul. René-Lévesque O. 25 ^e étage Montréal (Québec) H3G 1T4

PRENEZ AVIS que la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières* sera présentée devant la Cour supérieure au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, dans la ville et le district de Montréal, à une date à être déterminée par le juge coordonnateur de la chambre des actions collectives.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MONTRÉAL, le 20 juillet 2026

Scott + Scott Avocats

SCOTT+SCOTT AVOCATS

Me Emilie B. Kokmanian

ekokmanian@scott-scott.com

(Code d'impliqué: BS3305)

306, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (646) 992-4754

Télécopieur : (212) 223-6334

Référence : 26095

Avocats du Demandeur

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

N°: 500-06-000055-265

ALLARD

Demandeur

c.

CGI INC. ET ALS

Défendeurs

**LISTE DES PIÈCES DU DEMANDEUR AU SOUTIEN DE LA DEMANDE POUR AUTORISATION
D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE ET POUR AUTORISATION D'INTENTER UNE ACTION
EN DOMMAGES-INTÉRÊTS EN VERTU DE LA SECTION II
DU CHAPITRE II DU TITRE VIII DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*
(ART. 571, 574 ET SUIVANTS C.P.C.)**

- Pièce R-1 :** Demande introductive d'instance du Demandeur;
- Pièce R-2 :** Rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2026 et 2025, publié le 29 avril 2026;
- Pièce R-3 :** État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises de la Société de CGI inc.;
- Pièce R-4 :** Renseignements du profil de CGI inc. sur SEDAR;
- Pièce R-5 :** Prospectus de base simplifié publié le 18 décembre 2025, publié le 18 décembre 2025;
- Pièce R-6 :** Supplément de prospectus au Prospectus de base, publié le 18 décembre 2025;
- Pièce R-7 :** Notice annuelle pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, publiée le 17 décembre 2025;
- Pièce R-8 :** États financiers consolidés annuels audités pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, publiés le 11 novembre 2025;

- Pièce R-9 :** Rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, publié le 11 novembre 2025;
- Pièce R-10 :** Circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 1er décembre 2025 relative à notre assemblée annuelle des actionnaires qui aura lieu le 28 janvier 2026;
- Pièce R-11 :** Notice annuelle pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, publiée le 18 décembre 2024;
- Pièce R-12 :** Déclaration de changement important datée du 13 mai 2026;
- Pièce R-13 :** « *Management's Discussion and Analysis for the three and six months ended March 31, 2026 and 2025* »;
- Pièce R-14 :** États financiers consolidés résumés intermédiaires de CGI inc. pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023 (non audités), publiés le 29 janvier 2025;
- Pièce R-15 :** Rapport de gestion pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2024 et 2023, publié le 29 janvier 2025;
- Pièce R-16 :** Communiqué de presse daté du 29 janvier 2025;
- Pièce R-17 :** « Annexe 52-109A2 Attestation des documents intermédiaires » signées par les Défendeurs Boulanger et Perron, datées du 29 janvier 2025 *en liasse*;
- Pièce R-18 :** Transcription de la Téléconférence téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le premier trimestre de 2025;
- Pièce R-19 :** Transcription du « *Annual General Meeting of Shareholders* »;
- Pièce R-20 :** Communiqué de presse publié le ou vers le 29 avril 2025;
- Pièce R-21 :** Rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024, publié le 29 avril 2025;
- Pièce R-22 :** États financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (non audités), publiés le 29 avril 2025;
- Pièce R-23 :** « Annexe 52-109A2 Attestation des documents intermédiaires » signées par les Défendeurs Boulanger et Perron, datées du 29 avril 2025 *en liasse*;

- Pièce R-24 :** Communiqué de presse publié le 30 juillet 2025;
- Pièce R-25 :** Rapport de gestion pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 juin 2025 et 2024, publié le 30 juillet 2025;
- Pièce R-26 :** États financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de neuf mois closes les 30 juin 2025 et 2024 (non audités), publiés le 30 juillet 2025;
- Pièce R-27 :** « Annexe 52-109A2 Attestation des documents intermédiaires » signées par les Défendeurs Boulanger et Perron, datées du 30 juillet 2025 *en liasse*;
- Pièce R-28 :** Communiqué de presse, publié le 5 novembre 2025;
- Pièce R-29 :** Version corrigée du rapport de gestion pour les exercices clos les 30 septembre 2025 et 2024, publié le 10 décembre 2025;
- Pièce R-30 :** États financiers consolidés pour les exercices clos le 30 septembre 2025 et 2024, publiés le 10 décembre 2025;
- Pièce R-31 :** « Annexe 52-109A1 Attestation de documents annuels » signées par les Défendeurs Boulanger et Perron, datées du 17 décembre 2025;
- Pièce R-32 :** Résultats de l'exercice 2025, publiés le ou vers le 17 décembre 2025;
- Pièce R-33 :** Transcription de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le second trimestre de 2025;
- Pièce R-34 :** Transcription de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le troisième trimestre de 2025;
- Pièce R-35 :** Transcription de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le quatrième trimestre et l'exercice de 2025;
- Pièce R-36 :** Article de Yahoo Finance intitulé « *Jefferies cuts CGI to 'hold' as organic growth, margins stay under pressure* »;
- Pièce R-37 :** Rapport d'analyste de Raymond James daté du 28 janvier 2025 « *Some SI&C Improvemnet Finally, Opposite Stock Reaction = Opportunity* »;
- Pièce R-38 :** Communiqué de presse daté du 28 janvier 2026;
- Pièce R-39 :** Rapport de gestion pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2025 et 2024, publié le 28 janvier 2026;

- Pièce R-40 :** États financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre 2025 et 2024 (non audités), publiés le 28 janvier 2026;
- Pièce R-41 :** Transcription de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le premier trimestre de 2026;
- Pièce R-42 :** Tableaux de données extraits de Bloomberg *en liasse*;
- Pièce R-43 :** Rapport de CIBC Equity Research intitulé « *Q1/F26 Fist Look : In-line Quarter, With Solid Book-to-Bill* »;
- Pièce R-44 :** Rapport de Desjardins intitulé « *Surprising cautious optimist on the call* »;
- Pièce R-45 :** Rapport de National Bank intitulé « *Undervalued Opportunity* »;
- Pièce R-46 :** Communiqué de presse daté du 29 avril 2026;
- Pièce R-47 :** Rapport de Raymond James « *Org Growth Disappoints, Iran Adds New Wrinkle, Potential M&A* »;
- Pièce R-48 :** États financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois et de six mois closes les 31 mars 2025 et 2024 (non audités), publiés le 29 avril 2026;
- Pièce R-49 :** Transcription de la téléconférence sur les résultats financiers de CGI pour le second trimestre de 2026;
- Pièce R-50 :** Rapport de BMO Capital Markets intitulé « *Outlook and Model Before the Call* »;
- Pièce R-51 :** Rapport de BMO Capital Markets intitulé « *Q2/26 Results: Organic Growth Still Negative; Federal Recovery Should Help* »;
- Pièce R-52 :** Rapport de Canaccord Genuity Capital Markets intitulé « *FQ2 review : Organic growth dips further* »;
- Pièce R-53 :** Rapport de CIBC Equity Research intitulé « *Focused on Growth Areas Amid Ongoing Demand Uncertainty* »;
- Pièce R-54 :** Rapport Express Pulse de Desjardins intitulé « *Organic growth still soft but margins hold firm* »;
- Pièce R-55 :** Rapport de National Bank of Canada Capital Markets intitulé « *In-Line FQ2'26 Results; Light(er) Bookings* »;

- Pièce R-56 :** Rapport de RBC Capital Markets intitulé « *Downgrading to Sector Perform* »;
- Pièce R-57 :** Rapport de TD Cowen intitulé « *Q2/F26 : AI Overhand Likely to Persist* »;
- Pièce R-58 :** rapport de UBS intitulé « *FQ3 Revenue Miss Generating Growth Concerns* »;
- Pièce R-59 :** Communiqué de presse daté du 12 mai 2026;
- Pièce R-60 :** Capture d'écran démontrant l'acquisition d'actions de CGI inc. le 28 janvier 2026; et
- Pièce R-61 :** Capture d'écran démontrant la vente d'actions de CGI inc. le 29 mars 2026;

MONTREAL, le 20 juillet 2026

Scott + Scott Avocats

SCOTT+SCOTT AVOCATS

Me Emilie B. Kokmanian

ekokmanian@scott-scott.com

(Code d'impliqué: BS3305)

306, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (646) 992-4754

Télécopieur : (212) 223-6334

Référence : 26095

Avocats du Demandeur

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000055-265

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)
COUR SUPÉRIEURE

ALLARD

Demandeur

c.

CGI INC. ET ALS

Défendeurs

**ATTESTATION D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL DES ACTIONS COLLECTIVES
(ART. 56 DU RÈGLEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC EN MATIÈRE CIVILE)**

Le Demandeur, par l'entremise de ses avocats soussignés, atteste que la *Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de la section II du chapitre II du titre VIII de la Loi sur les valeurs mobilières* sera inscrite au Répertoire national des actions collectives.

MONTRÉAL, le 20 juillet 2026

Scott + Scott Avocats

SCOTT+SCOTT AVOCATS

Me Emilie B. Kokmanian

ekokmanian@scott-scott.com

(Code d'impliqué: BS3305)

306, Place d'Youville, bureau B-10

Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : (646) 992-4754

Télécopieur : (212) 223-6334

Référence : 26095

Avocats du Demandeur

N° : 500-06-000055-265

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

JEAN ALLARD

Demandeur

C.

CGI INC.

-ET-

FRANÇOIS BOULANGER

-ET-

STEVE PERRON

-ET-

TIMOTHY J. HURLEBAUS

Défendeurs

**DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE
(ART. 574 ET SUIVANTS C.P.C.) ET DEMANDE POUR AUTORISATION
D'INTENTER UNE ACTION EN DOMMAGES-INTÉRÊTS EN VERTU DE
L'ARTICLE 225.4 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES, AVIS
D'ASSIGNATION, LISTE DE PIÈCES, ATTESTATION D'INSCRIPTION**

**NATURE : DEMANDE POUR AUTORISATION D'EXERCER UNE
ACTION COLLECTIVE**

ORIGINAL



SCOTT+SCOTT AVOCATS

Me Emilie B. Kokmanian

306 PLACE D'YOUVILLE, BUREAU B-10

MONTRÉAL (QC) H2Y 2B6

TÉLÉPHONE : 1-646-992-4754

TÉLÉCOPIEUR : 1-212-223-6334

ekokmanian@scott-scott.com